

## Structures concernées

- ◆ La structure sportive ou culturelle doit avoir son siège social ou exercer son activité à Conty, Luzières ou Wailly.
- ◆ Les associations sportives scolaires (UNSS, USEP, UGSEL, etc.) ne sont pas concernées pas ce dispositif.



Mairie de CONTY

Hôtel de ville  
80160 CONTY

Téléphone 03.22.41.66.55  
Messagerie : [administration@ville-conty.fr](mailto:administration@ville-conty.fr)  
[www.ville-conty.fr](http://www.ville-conty.fr) -

 @VILLEDECONTY

## Pass'Sport et Culture - Règlement





## Descriptif du dispositif

La commune de Conty, Luzières et Wailly souhaite faciliter l'accès des jeunes à une activité sportive ou culturelle régulière, pratiquée hors temps scolaire.

Le Pass'Sport & Culture leur offre une réduction de 15 € pour régler une cotisation et/ou acquérir une licence sportive.

## Bénéficiaires

- ◆ Tous les jeunes âgés entre 4 et 18 ans révolus, sans condition de ressources, s'inscrivant dans une structure sportive ou culturelle (associative ou non) de Conty, Luzières ou Wailly.
- ◆ Un seul Pass'Sport & Culture sera attribué au bénéficiaire dans la limite d'une discipline.
- ◆ Les jeunes doivent être obligatoirement domiciliés à Conty, Luzières ou Wailly.



## Modalités d'accès au pass sport et culture

Le Pass'Sport & Culture peut être :

- ⇒ retiré à l'accueil de la Mairie aux horaires d'ouverture
- ⇒ retiré au stand de la Mairie lors du Forum des associations le 3 septembre 2022.

Le Pass'Sport & Culture est numéroté et nominatif. Il ne concerne que les licences ou les adhésions annuelles et ne peut donc pas ouvrir droit à une réduction dans le cas de licence découverte (ou autre appellation) d'une durée limitée.

